Sleeve

GROUPE 7 11 FONGICIDE

DYAX^{MD}

Fongicide

Pour usage dans le canola (incluant le colza, le canola de type *Brassica* juncea), la moutarde oléagineux et condiment, le lin, le tournesol, le soya, les pois de grande culture, les lentilles, les pois chiches, les fèveroles à petits grains et les haricots secs

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPES ACTIFS: Fluxapyroxad - 250 g/L

Pyraclostrobine - 250 g/L

Contient du1,2-benzisothiazolin-3-one et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one chaque à raison de 0,0043 %, comme agents de conservation

OU

Contient du1,2-benzisothiazolin-3-one et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one chaque à raison de 0,0050 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0.018 %, à titre d'agents de conservation

<u>OU</u>

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0400 %, du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0011 %, du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0004 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,0240 %, comme agents de conservation

Avertissement, contient l'allergène soya

SUSPENSION

N° D'HOMOLOGATION 32746

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673



LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 0,1 L à Vrac

BASF Canada Inc. 5025 Creekbank Road Édifice A, 2^e étage Mississauga, Ontario L4W 0B6 1-877-371-2273

DYAX est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

MISES EN GARDE

- 1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- 2. **NE PAS** avaler. Mortel ou toxique si ingéré.
- 3. **NE PAS** mettre dans les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
- 4. Nocif si inhalé. Éviter d'inhaler / respirer le brouillard.
- 5. Laver à fond les surfaces de peau exposées après la manutention et avant de manger, boire ou fumer.
- 6. **NE PAS** pénétrer dans la zone traitée pendant les 12 heures suivant le traitement.
- 7. Au cours du mélange, du remplissage, du nettoyage et des réparations, porter des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes protectrices ou un écran facial et une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et des chaussures. Portez une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussures et des chaussures lors de l'application. Les gants ne sont pas requis pour un applicateur dans une cabine fermée.

Les applicateurs à forfait doivent utiliser un équipement de pulvérisation à rampe terrestre avec une cabine fermée. Une cabine fermée se définie comme une cabine offrant une barrière hermétique aux produits chimiques qui protège totalement l'occupant de la cabine et empêche le contact avec les pesticides ou les superficies traitées à l'extérieur de la cabine.

- 8. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
- 9. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
- 10. **NE PAS** contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- 11. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est à son minimum vers les zones habitées ou des secteurs d'activité humaine où l'on retrouve des demeures, maisons de campagne, écoles et des superficies consacrées aux loisirs. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, inversions de température, l'équipement d'application et les ajustements du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou des aliments pour animaux.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants Non Réutilisables

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Booklet

GROUPE 7 11 FONGICIDE

$DYAX^{MD}$

Fongicide

Pour usage dans le canola (incluant le colza, le canola de type *Brassica* juncea), la moutarde oléagineux et condiment, le lin, le tournesol, le soya, les pois de grande culture, les lentilles, les pois chiches, les fèveroles à petits grains et les haricots secs

COMMERCIAL (AGRICOLE)

PRINCIPES ACTIFS: Fluxapyroxad - 250 g/L

Pyraclostrobine - 250 g/L

Contient du1,2-benzisothiazolin-3-one et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one chaque à raison de 0,0043 %, comme agents de conservation

OU

Contient du1,2-benzisothiazolin-3-one et du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one chaque à raison de 0,0050 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0.018 %, à titre d'agents de conservation

OU

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,0400 %, du 5-chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0011 %, du 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0004 % et du 2-bromo-2-nitropropane-1,3-diol à raison de 0,0240 %, comme agents de conservation

Avertissement, contient l'allergène soya

SUSPENSION

N° D'HOMOLOGATION 32746

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS EN DANGER, TÉLÉPHONER LE JOUR OU LA NUIT AU 1 (800) 454-2673



LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

CONTENU NET: 0,1 L à Vrac

BASF Canada Inc. 5025 Creekbank Road Édifice A, 2^e étage Mississauga, Ontario L4W 0B6 1-877-371-2273

DYAX est une marque déposée de BASF SE, utilisé sous licence par BASF Canada Inc.

INFORMATION GÉNÉRALE

Cet emballage renferme le **Dyax** qui est un fongicide à large spectre. Le **Dyax** contient deux matières actives, le fluxapyroxad et la pyraclostrobine, faisant partie respectivement du groupe des fongicides carboxamide (SDHI) et de celui des strobilurines.

Le **Dyax** inhibe la germination des spores, le développement mycélien et la sporulation des champignons à la surface du feuillage. Le **Dyax** peut être appliqué soit pré ou en post-infection. Cependant, suppression optimale de la maladie est atteint lorsque le **Dyax** est appliqué en prévention selon un programme régulier de pulvérisation et est utilisé en rotation avec d'autres fongicides.

MODE D'EMPLOI (Consulter les sections specifiques à chaque groupe de culture)

Appliquer les doses recommandées du **Dyax** tel que mentionné dans les tableaux de la dose d'application cultures ci-dessous. Appliquer le **Dyax** avec un équipement de pulvérisation terrestre ou aérienne tel que spécifie. L'équipement devrait être vérifié régulièrement pour un ajustement adéquat.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour la suppression des ravageurs aquatiques.

NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou des habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les résidus.

MÉLANGE EN RÉSERVOIR

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec BASF Canada Inc. au 1-877-371-2273 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Ce ne sont pas toutes les variétés et cultivars qui ont été testés selon les possibilités de combinaisons de mélange en réservoir. Les conditions locales peuvent influencer la tolérance de la culture et peuvent ne pas correspondre à celles présentes lorsque BASF a effectué les tests. L'incompatibilité physique, une diminution de la suppression des maladies, ou des dommages à la culture peuvent résulter du mélange de **Dyax** avec d'autres produits. Ainsi, avant l'utilisation de tout mélange en réservoir (fongicides, insecticides, herbicides, engrais liquides, produits de suppression biologique, adjuvants et additifs), évaluer la combinaison sur une petite portion de la culture à traiter afin de s'assurer qu'une réponse phytotoxique ne surviendra pas suite à une application. Consulter un représentant de BASF ou les répondants agricoles locaux pour plus de

renseignements concernant les additifs.

Determination de la compatibilité du mélange en réservoir

Pour déterminer la compatibilité, mélanger dans une petite cruche toutes les composantes de la bouillie finale dans les quantités proportionnelles. Ajouter les composantes pour le test avec la cruche dans l'ordre suivant : poudres mouillables et granules dispersibles dans l'eau, liquides fluides et suspensions, formulations de concentrés émulsifiables et solutions. Si la bouillie ne forme de boules ou des flocons, sédiments, gelée, pellicules ou couches huileuses, ou autres précipités dans les 2 heures après le mélange et peut être facilement remis en suspension avec une agitation, le mélange qui a été testé est alors compatible. Toujours respecté l'étiquette la plus stricte concernant les précautions lors du mélange en réservoir.

Tableau des doses d'application pour le canola (Application terrestre et aérienne)

Culture	Maladie supprimée ou réprimée	Dose d'application L/ha
Canola (incluant le colza, canola de type <i>Brassica juncea</i>) Moutarde (oléagineux et condiment)	Maladie réprimée Pourriture sclérotique de la tige (Sclerotinia sclerotiorum) Alternariose (Alternaria brassicae et Alternaria raphani) Maladie supprimée Jambé noire (Leptosphaeria maculans)	0,3 à 0,4

Appliquer le **Dyax** à une dose de 0,3 à 0,4 L/ha au stade de 20 à 50% de floraison pour réprimer la pourriture sclérotique de la tige (*Sclerotinia sclerotiorum*) et l'alternariose (*Alternaria brassicae* et *A. raphani*).

Ne pas faire d'applications consécutives du **Dyax**. Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 10 à 14 jours après avec un fongicide ayant un mode d'action différent.

Appliquer le **Dyax** à une dose 0,3 à 0,4 L/ha au stade de tardive floraison au début de la gousse verte pour réprimer l'alternariose (*Alternaria brassicae* et *A. raphani*). Employer la dose la plus élevée lors d'une forte pression de maladie.

L'utilisation d'un agent tensio-actif non ionique (0,125% v/v) est recommandée.

Tableau des doses d'application pour le lin (Application terrestre et aérienne)

Culture	Maladie supprimée ou réprimée	Dose d'application L/ha
Lin	Maladie supprimée Pasmo (<i>Septoria linicola</i>)	0,3 à 0,4
	Maladie réprimée Pourriture sclérotique de la tige (Sclerotinia sclerotiorum)	

Appliquez le **Dyax** à une dose de 0,3 à 0,4 L/ha au stade 20 à 50% de floraison pour supprimée le Pasmo (*Septoria linicola*) et réprimer la pourriture sclérotique de la tige (*Sclerotinia sclerotiorum*).

Ne pas faire d'applications succesives du **Dyax**. Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 10 à 14 jours après avec un fongicide ayant un mode d'action différent.

L'utilisation d'un agent tensio-actif non ionique (0,125% v/v) est recommandée.

Tableau des doses d'application pour le tournesol (Application terrestre et aérienne)

Culture	Maladie réprimée	Dose d'application L/ha
Tournesol	Rouille (<i>Puccinia helianthi</i>)	0,4

Appliquez le **Dyax** à une dose de 0,4 L/ha lors des premiers symptômes de la maladie pour réprimer la rouille du feuillage (*Puccinia helianthi*).

Ne pas faire d'applications séquentielles du **Dyax**. Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 10 à 14 jours après avec un fongicide ayant un mode d'action différent.

L'utilisation d'un agent tensio-actif non ionique (0,125% v/v) est recommandée.

Tableau des doses d'application pour le soya (Application terrestre et aérienne)

Culture	Maladie supprimée ou réprimée	Dose d'application L/ha
Soya	Maladie supprimée Rouille asiatique du soya (<i>Phakopsora pachyrhzi</i>)	0,3 à 0,4
	Maladie réprimée Tache ocellée (Cercospora sojina) Tache brune septorienne (Septoria glycines) Pourriture sclérotique de la tige (Sclerotinia sclerotiorum)	

Pour suppression optimale de la maladie, appliquez le **Dyax** avant le développment de la maladie lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Appliquez le **Dyax** à une dose de 0,3 à 0,4 L/ha au stade 20 à 50 % de floraison ou au début des symptômes afin de supprimer la rouille asiatique du soya (*Phakopsora pachyrhzi*) et réprimer la tache ocellée des feuilles (*Cercospora sojina*) et la tache brune septorienne (*Septoria glycines*). Appliquez le **Dyax** à une dose de 0,3 à 0,4 L/ha au stade 20 à 50 % de floraison pour réprimer la pourriture sclérotique de la tige (*Sclerotinia sclerotiorum*).

Ne pas faire d'applications séquentielles du **Dyax**. Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 10 à 14 jours après avec un fongicide ayant un mode d'action différent.

L'utilisation d'un agent tensio-actif non ionique (0,125 % v/v) est recommandée.

Tableau de la dose d'application pour les pois secs (Application terrestre et aérienne)

Culture	Maladie supprimée ou réprimée	Dose d'application L/ha
Pois secs	Maladie supprimée	0.3 à 0,4
	Brûlure ascochytique (<i>Mycosphaerella pinodes</i>) Ascochytose (<i>Ascochyta pinodes</i>)	
	Blanc (Erysiphe pisi)	0,4
	Rouille asiatique du soya (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)	
	Maladie réprimée	0,3 à 0,4
	Pourriture sclérotique (Sclerotinia sclerotiorum)	

Appliquez le **Dyax** à une dose de 0,3 à 0,4 L/ha au début de la floraison et à l'apparition des symptômes pour supprimer la brûlure ascochytique (*Mycosphaerella pinodes*) ou Ascochytose (*Ascochyta pinodes*). Appliquez le **Dyax** à une dose de 0,3 à 0,4 L/ha au début de la floraison pour réprimer la moisissure blanche (*Sclerotinia sclerotiorum*). Appliquez le **Dyax** à une dose de 0,4 L/ha au début de la floraison pour supprimer le blanc (*Erysiphe pisi*) et la rouille asiatique du soya (*Phakopsora pachyrhizi*). Utiliser la dose la plus élevée en présence des conditions favorisant le développement de la maladie.

Ne pas faire des applications succesives du **Dyax**. Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 10 à 14 jours après avec un fongicide ayant un mode d'action différent.

L'utilisation d'un agent tensio-actif non ionique (0,125 % v/v) est recommandée.

Tableau de la dose d'application pour les légumineuses à grains (Application terrestre et aérienne)

Culture	Maladie supprimée ou réprimée	Dose d'application L/ha
Lentilles	Maladie supprimée	0,3 à 0,4
	Ascochytose (Ascochyta lentis)	
	Anthracnose (Colletotrichum truncatum)	0,3 à 0,4
	Maladie réprimée	0,3 à 0,4
	Pourriture sclérotique (Sclerotinia sclerotiorum)	
Pois chiches	Maladie supprimée	0,4
	Ascochytose (Ascochyta rabiei)	
	Maladie réprimée	0,3 à 0,4
	Pourriture sclérotique (Sclerotinia sclerotiorum)	
Fèveroles à	Maladie supprimée	0,4
petits grains	Rouille asiatique du soya (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>)	
	Maladie réprimée	0,3 à 0,4
	Ascochytose (Ascochyta spp.)	
	Pourriture sclérotique (Sclerotinia sclerotiorum)	

Appliquez le **Dyax** à une dose de 0,4 L/ha au début de la floraison ou à l'apparition des symptômes pour supprimer l'ascohytose chez les pois chiches et à une dose de 0,3 à 0,4 L/ha pour supprimer l'ascohytose chez la lentille ou réprimée l'ascohytose chez la féverole. Appliquez le **Dyax** à une dose de 0,3 à 0,4 L/ha au début de la floraison pour réprimer la moissisure blanche et la moissisure grise chez la lentille, les pois chiches et la féverole. Appliquez le **Dyax** à une dose de 0,3 à 0,4 L/ha au début de la floraison ou à l'apparition des symptômes pour supprimer l'anthracnose chez la lentille. Appliquez le **Dyax** à une dose de 0,4 L/ha au début de la floraison ou à l'apparition des symptômes pour supprimer la rouille asiatique du soya chez la féverole.

Ne pas faire d'applications succesives du **Dyax**. Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 10 à 14 jours après avec un fongicide ayant un mode d'action différent.

L'utilisation d'un agent tensio-actif non ionique (0,125 % v/v) est recommandée.

Tableau de la dose d'application pour les haricots secs (excepté le soya) (Application terrestre et aérienne)

Culture	Maladie supprimée ou réprimée	Dose d'application L/ha
Haricots secs Lupinus spp. (comprend les graines de lupin, de lupin doux, de lupin blanc et de lupin blanc doux)	Maladie supprimée Rouille (Uromyces appendiculatus) Anthracnose (Colletotrichum lindemuthianum) Rouille asiatique du soya (Phakopsora pachyrhizi) Blanc (Erysiphe spp.)	0,4
Phaseolus spp. (comprend les haricots de grande culture {haricots secs et colorés} tel que le haricot rognon, noir, canneberge, rose, petit haricot rond blanc, haricot pinto, haricot tépary et haricot de Lima {sec})	Maladie réprimée Pourriture sclérotique (Sclerotinia sclerotiorum)	0,6 à 0,8
Vigna spp. (comprend le haricot adzuki, dolique à œil noir, dolique mongette, haricot papillon, pois crowder, haricot mat, haricot mungo, haricot riz, haricot à œil noir, fève des marais ou gourgane {sec})		

Appliquez le **Dyax** à une dose de 0,4 L/ha au début de la floraison ou à l'apparition des symptômes pour supprimer la rouille, l'anthracnose, le rouille asiatique, et le blanc. Appliquer le **Dyax** à une dose de 0,6 à 0,8 L/ha au stade de 20 à 50 % de floraison pour réprimer la moisissure blanche.

Ne pas faire d'applications succesives du **Dyax**. Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 10 à 14 jours après avec un fongicide ayant un mode d'action différent.

L'utilisation d'un agent tensio-actif non ionique (0,125 % v/v) est recommandée.

Tableau de la dose d'application pour les légumineuses à gousses comestibles (Application terrestre et aérienne)

Culture	Maladie supprimée ou réprimée	Dose d'application L/ha
Pois sabre, pois cajan, soya (semences immatures), haricot-sabre	Maladie supprimée Rouille du soya (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>) Blanc (<i>Erysiphe</i> spp.)	0,4
Phaseolus spp., haricot d'Espagne, haricot mangetout et haricot jaune	Maladie réprimée Ascochytose (Ascochyta spp.) Moisissure blanche (Sclerotinia sclerotiorum)	0,3 à 0,4
Vigna spp., dolique asperge, haricot kilomètre, haricot à longue cosse, haricot papillon		
Pisum spp., petit pois, pois comestibles avec gousses, pois mange-tout, pois sugar snap		

Appliquez le **Dyax** à une dose de 0,3 à 0,4 L/ha au début de la floraison ou à l'apparition des symptômes pour réprimer l'ascohytose. Pour réprimer la moisissure blanche, appliquez le **Dyax** à une dose de 0,3 à 0,4 L/ha au début de la floraison.

Ne pas faire d'applications succesives du **Dyax**. Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 10 à 14 jours après avec un fongicide ayant un mode d'action différent.

L'utilisation d'un agent tensio-actif non ionique (0,125% v/v) est recommandée.

Tableau de la dose d'application pour les haricots et pois sans gousses consommés verts (Application terrestre et aérienne)

Culture	Maladie supprimée ou réprimée	Dose d'application L/ha
Pois cajan Phaseolus spp., graine verte de haricot de	Maladie supprimée Rouille asiatique du soya (<i>Phakopsora pachyrhizi</i>) Blanc (<i>Erysiphe</i> spp.)	0,4
Lima Vigna spp., dolique à oeil noir, haricot à œil noir	Maladie réprimée Ascochytose (Ascochyta spp.) Moisissure blanche (Sclerotinia sclerotiorum)	0,3 à 0,4
Pisum spp., pois anglais, pois de jardin, pois vert, gourgane		

Appliquez le **Dyax** à une dose de 0,3 à 0,4 L/ha au début de la floraison ou à l'apparition des symptômes pour réprimer l'ascohytose. Pour réprimer la moisissure blanche, appliquez le **Dyax** à une dose de 0,3 à 0,4 L/ha au début de la floraison.

Ne pas faire d'applications succesives du **Dyax**. Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 10 à 14 jours après avec un fongicide ayant un mode d'action différent.

L'utilisation d'un agent tensio-actif non ionique (0,125% v/v) est recommandée.

Tableau des doses d'application pour la luzerne (Application terrestre et aérienne)

La luzerne cultivée pour la production de semences au Manitoba, en Saskatchewan, en Alberta et dans la région de la Rivière de la paix en Colombie-Britannique

Culture	Maladie supprimée ou réprimée	Dose d'application (L/ha)
Luzerne cultivée pour la production	Maladie supprimée Tache commune (<i>Pseudopeziza medicaginis</i>)	0,4
de semences	Maladie réprimée Brûlure des fleurs (Sclerotinia sclerotiorum)	0,3 à 0,4

Pour obtenir une suppression optimale de la maladie, appliquer le **Dyax** au début de la floraison (10 à 30% de fleurs) ou à l'apparition de la maladie. Ne pas faire plus d'une application par année.

Ne pas faire d'applications succesives du **Dyax**. Si la maladie persiste ou si les conditions climatiques sont favorables au développement de la maladie, effectuer un deuxième traitement 10 à 14 jours après avec un fongicide ayant un mode d'action différent.

L'utilisation d'un agent tensio-actif non ionique (0,125% v/v) est recommandée.

Restrictions et Limitations spécifiques aux cultures

Culture	Période minimale entre l'application et la récolte (IAV) (jours)	Dose de produit maximale par ha par application (Litres)	Nombre maximal d'applications par année	Nombre maximal d'applications séquentielles	Dose de produit maximale par ha par année (Litres)
Canola (incluant le colza, le canola de type <i>Brassica juncea</i>), moutarde	21	0,40	2	1	0,0
Tournesol	21	0,40	2	1	0,80
Lin	21	0,40	2	1	0,80
Soya	21	0,40	2	1	0,80
Pois secs	30	0,40	2	1	0,80
Lentilles	30	0,40	2	1	0,80
Pois chiches	30	0,40	2	1	0,80
Fèveroles à petits grains	30	0,40	2	1	0,80
Haricots secs	30	0,80	2	1	1,60
Légumineuses à gousses comestibles	7	0,40	2	1	0,80
Haricots et pois sans gousses consommés verts	7	0,40	2	1	0,80
Luzerne	ND	0,40	1	1	0,40

Application terrestre

Appliquer le **Dyax** en respectant les doses et la période d'application énumérées (spécifiques aux cultures) lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Employer un volume d'eau minimum de 100 L/ha et s'assurer de recouvrir complètement le feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buses relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

Application aérienne

Appliquer le **Dyax** en respectant les doses et la période d'application énumérées (spécifiques aux cultures) lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. Employer un volume d'eau minimum de 50 L/ha. S'assurer de recouvrir complètement le feuillage. Consulter les recommandations du fabricant de buses relativement à la pression de pulvérisation de chacune des buses.

Instructions pour les applications aériennes

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette. Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au

produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Mises en garde concernant l'utilisation

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide national d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé. Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage. Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-877-371-BASF (2273). Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application aérienne

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque le vent souffle à plus de 16 km/h à la hauteur de vol au-dessus du site à traiter. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes de pulvérisation plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef, l'espacement des buses le long de la rampe d'aspersion **NE DOIT PAS** dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Zones tampons de pulvérisation

L'utilisation des méthodes de pulvérisation ou de l'équipement suivant **N'EXIGE PAS** une zone tampon de pulvérisation : pulvérisateur manuel ou dorsal et traitement localisé.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les crique, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens/marins.

	Culture		Zone tam		pulvérisation (mètres) requise pour la protection de :			
Méthode d'application	Culture	d'une p		Habitat d'eau douce d'une profondeur de :		Habitat estuarien/marin d'une profondeur de :		
			Moins de 1 m	Plus que 1 m	Moins de 1 m	Plus que 1 m		
Pulvérisateur agricole	Canola, lin, tournesol, soya, pois secs, pois de grande culture, lentilles, pois chiches, féveroles, légumes à gousses comestibles, pois et haricots sans gousses consommés verts, luzerne		5	1	1	1	0	
	Haricots secs		10	1	1	1	1	
Aérienne	Canola, lin, tournesol, soya, pois secs, pois de grande culture, lentilles, pois chiches, féveroles, légumes à gousses comestibles, pois et haricots sans gousses consommés verts, luzerne	Voilure fixe	150	10	10	1	0	
	Haricots secs	Voilure tournante	450	15	15	10	15	

Lorsque les mélanges en cuve sont autorisés, consulter les étiquettes des produits d'association et observer la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) des produits impliqués dans le mélange en cuve, et appliquer en utilisant le plus gros calibre de gouttelettes de pulvérisation (classification de l'ASAE) précisé sur l'étiquettes des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les organismes aquatiques, les petits mammifères et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.

L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines dans les endroits où les sols sont perméables (p. ex. sols sableux) et où la nappe phréatique est située à une faible profondeur.

Le fluxapyroxad est persistant et a des effets rémanents. Il est recommandé de ne pas utiliser de produits contenant le fluxapyroxad dans les endroits traités avec ce produit lors de la saison précédente.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, le **Dyax**, fongicide du groupe 7 (fluxapyroxad) et du groupe 11 (pyraclostrobin) des fongicides. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants au **Dyax** aux fongicides du groupe 7 et groupe 11. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Respecter le mode d'emploi de l'étiquette concernant l'utilisation du **Dyax** ou autres fongicides du groupe 7 ou 11 tel que mentionné dans la section de Restrictions et limitations spécifiques aux cultures. NE PAS effectuer plus applications séquentielles du **Dyax** avant d'alterner avec une application d'un fongicide ayant un mode d'action différent que celui du Groupe 7 et du Groupe 11.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser le **Dyax** dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations fongiques traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour des renseignements supplémentaires, communiquez avec BASF Canada Inc. au 1-877-371-2273.

MÉLANGE

- 1. S'assurer que le réservoir du pulvérisateur est propre avant l'emploi. Nettoyer le réservoir en respectant les recommandations relatives au nettoyage retrouvées sur l'étiquette du dernier produit utilisé.
- 2. Remplir le réservoir du pulvérisateur à moitié d'eau et débuter l'agitation.
- 3. Ajouter au réservoir la quantité requise du **Dyax**.
- 4. Ajouter au réservoir la quantité requise du produit d'association.
- 5. Ajouter la quantité recommandée d'adjuvant.
- 6. Continuer l'agitation lors de l'ajout du reste de l'eau dans le réservoir.
- 7. Après usage, nettoyer le réservoir du pulvérisateur selon les MISES EN GARDE.

RESTRICTIONS ET LIMITATIONS

- 1. Restrictions pour rotation de culture: Légumes-tubercules et légumes-cormes, betterave à sucre, légumineuses à gousses, légumes-fruits, fruits à pépins, fruits à noyaux, céréales et oléagineuses peuvent être semés immédiatement après la dernière application. Un délai d'un an avant de semer à nouveau est requis pour toutes les autres cultures.
- Toutes les cultures retrouvées sur cette étiquette peuvent être pâturées ou servies au bétail. Pour l'alimentation et le pâturage du bétail, respecter les délais minimums avant récolte spécifiées pour chaque culture sous la section des restrictions et limitations sur cette étiquette.
- 3. **NE PAS** utiliser dans les serres.

MISES EN GARDE

- 1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
- 2. **NE PAS** avaler. Mortel ou toxique si ingéré.
- 3. **NE PAS** mettre dans les yeux. Peut irriter la peau. Éviter le contact avec la peau et les vêtements.
- 4. Nocif si inhalé. Éviter d'inhaler / respirer le brouillard.
- 5. Laver à fond les surfaces de peau exposées après la manutention et avant de manger, boire ou fumer.
- 6. **NE PAS** pénétrer dans la zone traitée pendant les 12 heures suivant le traitement.

- 7. Au cours du mélange, du remplissage, du nettoyage et des réparations, porter des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes protectrices ou un écran facial et une combinaison par-dessus une chemise à manches longues et un pantalon long, des chaussettes et des chaussures. Portez une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussures et des chaussures lors de l'application. Les gants ne sont pas requis pour un applicateur dans une cabine fermée.
 - Les applicateurs à forfait doivent utiliser un équipement de pulvérisation à rampe terrestre avec une cabine fermée. Une cabine fermée se définie comme une cabine offrant une barrière hermétique aux produits chimiques qui protège totalement l'occupant de la cabine et empêche le contact avec les pesticides ou les superficies traitées à l'extérieur de la cabine.
- 8. Si les vêtements deviennent contaminés, les retirer et laver séparément de la lessive ménagère avant de les porter à nouveau.
- 9. Nettoyer l'équipement de pulvérisation soigneusement après l'usage.
- 10. **NE PAS** contaminer l'eau d'usage domestique ou d'irrigation, les lacs, les cours d'eau ou les étangs lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- 11. Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est à son minimum vers les zones habitées ou des secteurs d'activité humaine où l'on retrouve des demeures, maisons de campagne, écoles et des superficies consacrées aux loisirs. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, inversions de température, l'équipement d'application et les ajustements du pulvérisateur.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE

Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou des aliments pour animaux.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants Réutilisables

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant).

Contenant Remplissages Multiples

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Contenants Non Réutilisables

Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale. Rendre le contenant inutilisable. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provinciale. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.